



**COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DU NAVIRE FLYING**

Antananarivo, le 18 septembre 2023

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
PAR SOUMISSION CACHETÉE**

N°004- COMAHF/23

En application de l'Arrêté interministériel n°33481/2022 du 12 décembre 2022, portant création de la Commission ad hoc en charge de la vente aux enchères publiques et fixant les procédures pour la mise en vente du navire FLYING, et suite aux avis de vente aux enchères publiques au plus offrant du Navire FLYING, IMO 9163051 publiés les 31 juillet 2023 et 19 août 2023, il sera procédé à la prolongation de l'appel par soumission cachetée. Cette vente aux enchères publiques s'effectue par soumission cachetée de l'offre de prix.

Le présent Avis de vente aux enchères publiques, fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage auprès du Ministère de l'Economie et des Finances et ses représentations à Toamasina; du Ministère des Transports et de la Météorologie et sa représentation à Toamasina, de l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale et ses représentations, de la Société du Port à gestion Autonome de Toamasina (SPAT) et de la Société d'Etude de Construction et de Réparation Navale (SECREN) et, est disponible sur les sites internet et les réseaux sociaux des entités suscités qui en disposent.

Pour le bon déroulement de la vente aux enchères publiques par soumission cachetée, les formalités suivantes doivent être scrupuleusement observées :

1°) Inscription des soumissionnaires et dépôt de soumission

Le soumissionnaire doit respecter les conditions ci-après :

- a) Télécharger à l'adresse web suivante www.apmf.mg ou demander par courrier électronique à « enchere.flying@apmf.mg » l'annexe au présent avis qui détaille le règlement de la vente ;
- b) Procéder à la visite du bien objet de la vente au port de Toamasina, Quai Mole A, lieu d'amarrage du navire ;
- c) Procéder au dépôt de l'acompte de 15% du prix plancher auprès du compte ouvert au **Trésor de Toamasina au nom de la Direction Générale des Transports Maritime, Fluvial et Aérien, intitulé « paiement et reversement de cautions de soumission relative à la vente aux enchères publiques du navire FLYING »** ;
- d) En se conformant aux instructions du Règlement de la vente, déposer sous enveloppe anonyme fermée, paraphée par le soumissionnaire, le dossier d'offre de prix, auprès de la représentation de la Commission ad hoc chargée de la vente aux enchères publiques du Navire FLYING, sise à **Direction régionale de l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale, 10 Boulevard Augagneur, Plle 32/31 Anjoma, MPF 501 TOAMASINA** :
 - Acte d'engagement dûment rempli et signé (cf modèle en annexe);
 - Copie certifiée conforme à l'original, par le comptable du Trésor, des pièces justifiant du dépôt de la caution 15% du prix plancher ;

- **Pour les personnes physiques** : la copie certifiée de la pièce d'identité et du certificat de résidence délivré par le Fokontany,
- **Pour les personnes morales** : les copies certifiées des documents attestant de leur existence légale (Statuts, RCS, NIF et STAT) ;

Une fois les formalités ci-dessus accomplies, les membres de la commissions désignés apposeront leurs paraphes à côté de celui du soumissionnaire sur la fermeture du pli, et délivreront un récépissé de dépôt. Par la suite, le soumissionnaire lui-même versera le pli dans une urne transparente réservée à cet effet.

2°) Conditions de la vente :

a) Validité de l'enchère :

Une enchère n'est valide que si le dossier est complet et que le montant souscrit est supérieur ou égal au prix plancher du bien mis en vente aux enchères.

L'adjudication est prononcée au profit du soumissionnaire de l'offre écrite la plus élevée.

b) Cas d'égalité du montant des offres :

Dans le cas où les prix proposés par plusieurs soumissionnaires du navire présentent des offres identiques, l'adjudication profite au soumissionnaire dont l'offre est reçue en premier.

c) Cas d'adjudicataire défaillant :

Un adjudicataire est réputé défaillant dans le cas où le montant total n'est pas payé dans les deux (02) jours francs après la notification de l'adjudication.

En cas de défaillance du premier enchérisseur, le second enchérisseur sera considéré comme adjudicataire et ainsi de suite jusqu'au troisième enchérisseur. Dans ce cas, la caution versée par les enchérisseurs défaillants ne sera pas remboursée.

3°) Déroulement de la vente :

- a) Durée de la publication : du lundi 18 septembre 2023 au mercredi 11 octobre 2023
 - ✓ Visite du navire à organiser avec les personnes suivantes :
 - Monsieur RAKOTOZAFIARIMAMY Ronsard Franck : Tél. : +261 32 11 257 80 ;
 - Monsieur BOSELA Tsimijaly : Tél. : +261 34 23 164 23.
 - ✓ Dépôt des dossiers de soumissions auprès de la commission de vente aux enchères
- b) Mercredi 11 octobre 2023 à **12 heures** :
 - ✓ fin de réception des dossiers de soumission.
- c) Mercredi 11 octobre 2023 à partir de **14 heures** :
 - ✓ ouverture de l'urne et dépouillement des dossiers de soumissions par la commission
 - ✓ publication de la liste des adjudicataires
 - ✓ restitution des acomptes aux enchérisseurs non retenus
- d) paiement du montant de l'adjudication auprès du Trésor de Toamasina et du droit de radiation à l'APMF selon les dates inscrites dans la notification.

4°) Dispositions diverses :

La vente est faite au comptant.

L'objet de la vente doit obligatoirement être enlevé, au plus tard, trente (30) jours après la délivrance du « bon à enlever ».

L'objet de la vente est vendu libre de tous frais et dépenses engagées pour leur conservation et de tous droits et taxes perçus par la douane, avec faculté pour l'adjudicataire d'en disposer pour toutes les destinations autorisées par la législation et la réglementation en vigueur.

Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit, notamment, pour défaut de qualité, de poids, de mesure, de nombre ou d'erreurs dans la dénomination du bien, dans sa consistance ou dans sa composition.

Le Navire est radié du registre panaméen depuis le 30 mai 2022. Le certificat de radiation sera délivré après paiement de la somme de USD 29.000, ou son équivalent en Ariary (MGA) au cours du jour de la transaction, suivant les taux fixés par le marché interbancaire de devises de la Banque Centrale, qui sera prélevé en sus du montant de l'adjudication.

Pour la Commission ad hoc,

Le Président,



RAKOTOMALALA Dina Hariniry

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE DU NAVIRE FLYING



*Vue d'ensemble du navire, amarré Quai Mole A, Port Toamasina
(Source : Commission ad hoc, 22/03/2023)*

MISE A PRIX :
TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS
(USD 325.000)

Construction

Numéro de chantier	1078	Construit par	Construction navale de Sanyo
Construit à	Mukaishima	Commandé	Avant le 01 janv. 1997
Date de livraison	Au mois du 01 mai 1997	Début des travaux	28 mars 1997
Fin des travaux	Avant le 26 juin 1997		
Lancé	26 mai 1997	Premier mouvement	Avant le 12 juin 1997
N° OMI	9163051		
Type de navire	Navire cargo		
Tonnage Port en Lourd	6223	Construit en	1997
Type de coque	Coque simple	Jauge Brute	4697
		Jauge nette	2129
		Tonnage Port en Lourd (TPL)	6223
Largeur			
Extrême:	17,4 m	Moulé :	17,4 m
Profondeur / Tirant d'eau			
Profondeur:	11,6 m	Tirant d'eau:	7.32m
Franc-bord :	4280mm		
Longueur			
Entre perpendiculaires :	84,9 m	Inscrit:	88,21 m
Hors tout :	96,7 m		

Notes :

Ces informations sur le navire FLYING sont collectées dans le rapport établi par Lloyd's List Intelligence en date du 7 octobre 2018. Ce sont les dernières informations concernant le navire avant son remorquage au port de Toamasina. Ces informations ne prennent donc pas en compte les dégâts d'usure accusés par le navire depuis octobre 2018.

Le Navire est radié du registre panaméen depuis le 30 mai 2022. Le certificat de radiation sera délivré après paiement de la somme de USD 29.000 ou son équivalent en Ariary (MGA) au cours du jour de la transaction, suivant les taux fixés par le marché interbancaire de devises de la Banque Centrale, qui sera prélevé en sus du montant de l'adjudication.